



assureur militant

06 juillet 2015

Com  
m  
u  
n  
i  
q  
u  
é  
d  
e  
p  
r  
e  
s  
s  
e

## LE GROUPE MAIF SE DOTE D'UNE STRUCTURE D'INVESTISSEMENT

**Le Conseil d'Administration de la MAIF qui s'est réuni le 24 juin 2015, a pris la décision de valider la création d'une société par actions simplifiées (SAS) : MAIF Avenir, une structure dédiée au financement de l'Innovation, du Digital et de l'économie collaborative.**

### Une structure dédiée à l'innovation, au digital et à l'économie collaborative

Pour Dominique MAHE, Président directeur général du groupe MAIF : « La création de MAIF Avenir a pour objectif de financer l'innovation, le digital et l'économie collaborative qui sont des axes clés de notre stratégie à horizon 2018». Concrètement, ce nouvel outil va permettre à la MAIF, via des start-up :

- de développer de nouveaux services pour les sociétaires,
- d'accéder à de nouvelles communautés,
- d'innover,
- de mieux comprendre le digital, les nouvelles technologies et les nouveaux usages,
- de profiter de la vitalité des start-up et de leur mode de fonctionnement pour progresser en matière d'agilité.

Pour ce faire, MAIF Avenir sera doté d'une enveloppe de 125 millions d'euros jusqu'en 2018, soit une moyenne de 30 millions par an.

### Une structure d'investissement 100% MAIF

Afin de gagner en réactivité et en agilité, la structure d'investissement MAIF Avenir fonctionnera en gestion directe. Cet outil, 100% MAIF, prendra le statut juridique de société anonyme de forme simplifiée.

La constitution du Conseil des administrateurs sera la suivante :

- Président de MAIF Avenir : M. Christian CORTES, Administrateur délégué à la Direction Générale du groupe MAIF,
- 4 administrateurs : M. Eric BERTHOUX (Directeur délégué MAIF), M. Thierry COURET (Directeur délégué MAIF), M. Olivier LORTHIOS (Administrateur MAIF) et M. Nicolas SIEGLER (Directeur délégué MAIF).
- Directeur Général : M. Nicolas BOUDINET (Secrétaire Général MAIF).

Comme le précise Pascal DEMURGER, Directeur du groupe MAIF : « Nous nous devons d'être plus rapide dans l'étude des dossiers, dans la prise de décision. La création de MAIF Avenir va donc répondre principalement à cet objectif de réactivité et d'agilité, ceci afin d'affirmer la position de leader de la Mutuelle sur le secteur de l'économie collaborative».

#### A propos de la MAIF

4ème assureur automobiles et 1er assureur du secteur associatif, la MAIF couvre l'ensemble des besoins de ses 3 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...). La mutuelle est régulièrement plébiscitée en matière de relation clients où elle arrive en tête des sociétés françaises, tous secteurs confondus. En 2014, le groupe MAIF a réalisé un chiffre d'affaires de 3,2 milliards d'euros. [www.maif.fr](http://www.maif.fr)